



par délégation d'AFNOR

BUREAU de NORMALISATION des TRANSPORTS, des ROUTES
et de leurs AMÉNAGEMENTS

TROP DE NORMES OU TROP DE RÈGLES ?

Comité d'orientation du BNTRA 2023

10 mars 2023

*Mme Viviane APIED
Responsable ministérielle aux normes du MTECT*

DEUX RAPPORTS EN DÉBUT 2023 SUR LE THÈME « TROP DE NORMES »

SENAT, rapport d'info de la délégation aux collectivités territoriales

« Normes applicables aux collectivités territoriales : face à l'addiction, osons une thérapie de choc ».

CNEN (Conseil National de l'Evaluation des Normes), rapport d'activité 2022

+ 2,5 Mrds € de charge nette supplémentaire pour les CT due à l'inflation normative

L'INFLATION NORMATIVE SE RAPPORTE À LA RÉGLEMENTATION, PAS À LA NORMALISATION VOLONTAIRE

On utilise le mot « normes » dans des significations différentes :

- Normes juridiques (lois, règlements)
- Normes « volontaires » ➡ BNTRA

Mais l'impact de cette confusion est désastreux en termes d'image de la normalisation, surtout dans les domaines en lien avec les problématiques des collectivités territoriales.

LA NORMALISATION VOLONTAIRE CONTRIBUE AU CONTRAIRE A LA SIMPLIFICATION DES NORMES JURIDIQUES

Argumentation qui se réfère à **la nouvelle approche européenne** et préconise le développement d'une « nouvelle approche à la française » :

Processus : des demandes de normalisation de la Commission fondées sur les directives et règlements européens pour en détailler les modalités d'application, initient des normes, qui peuvent être harmonisées, et donc des textes réglementaires moins « bavards ».

LA NORMALISATION VOLONTAIRE CONTRIBUE AU CONTRAIRE A LA SIMPLIFICATION DES NORMES JURIDIQUES

Une assertion qui doit être affinée face aux difficultés rencontrées ces dernières années par la nouvelle approche :

Les normes harmonisées font partie du droit de l'Union, d'où un contrôle plus strict de la commission sur l'adéquation du résultat (la norme) à la commande (la demande de normalisation) avant harmonisation, c'est-à-dire insertion dans le droit.

Question subsidiaire: les normes « volontaires » sont-elles moins bavardes que le droit ? Et sont-elles plus accessibles que le droit ?

UN DÉBAT DONT ON PEUT PROFITER POUR OUVRIR DES PISTES D'AMÉLIORATION POUR LA NORMALISATION

1- Au constat « le modèle français privilégie la quantité sur la qualité » (rapport du Sénat), la normalisation peut améliorer sa réponse autour du triptyque :

- **Nécessité** : étude d'impact préalable aux nouvelles structures et nouvelles normes, utilité
- **Efficacité** : temps d'élaboration, rapport temps passé / résultat recherché
- **Qualité** : des normes claires et concises

2- La normalisation doit améliorer sa communication face à l'appréhension souvent négative des collectivités territoriales (coûts supplémentaires induits par les normes, coûts associés à la normalisation)

CONVAINCRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE PARTICIPER À LA NORMALISATION

1. Des normes pour préciser et faciliter l'application de la réglementation, à laquelle elles ne peuvent normalement pas ajouter de contraintes supplémentaires.
 - ➔ Contraintes de terrain bien prises en compte = regard des collectivités locales au sein des travaux de normalisation.
2. Participation des CT aux travaux de normalisation justement pour réduire l'inflation réglementaire par le recours aux normes volontaires :
 - ➔ Si les normes peuvent également être longues et détaillées (pas vraiment de réduction de l'inflation globale), leur **processus d'élaboration participatif** assure le prise en compte des contraintes des collectivités et leur **adaptation dans le temps**, du fait de leur révision tous les 5 ans.

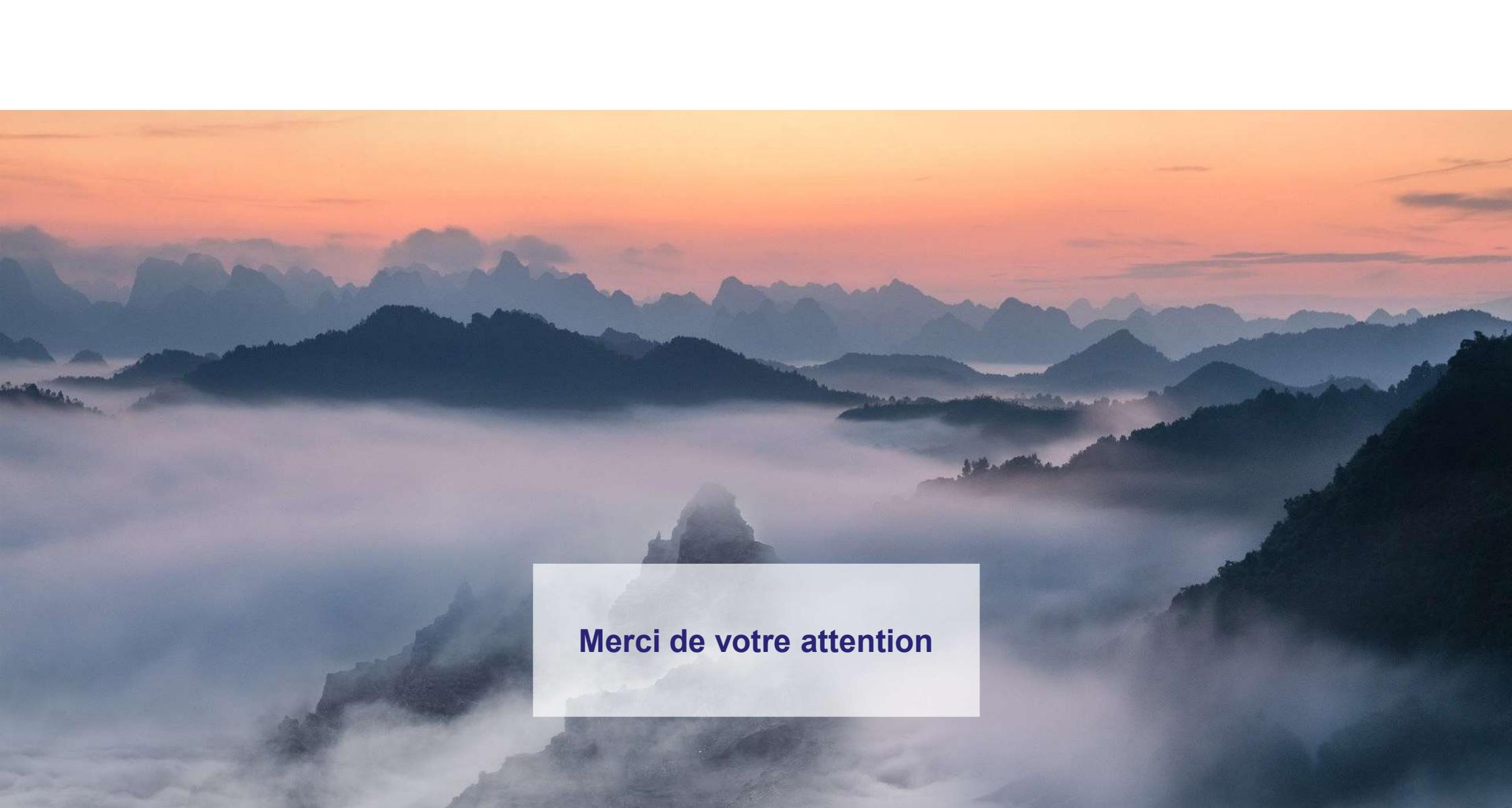
CONVAINCRE LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE PARTICIPER À LA NORMALISATION

3. Les sujets traités par la normalisation et impliquant les collectivités territoriales sont nombreux et essentiels, en particulier sur le champ d'activité du BNTRA

➔ Exemples : bornes de recharge des véhicules électriques, développement des pistes cyclables, ville durable, organisation des transports, billettique...)

Une occasion prochaine?

L'organisation au Sénat, préconisée par le rapport, d'Etats généraux sur la simplification des normes imposées aux élus...



Merci de votre attention



BUREAU de NORMALISATION
des TRANSPORTS, des ROUTES
et de leurs AMÉNAGEMENTS
par délégation d'AFNOR

Comité d'orientation du BNTRA 2023